

Valoriser les acquis d'une expérience bénévole pour un projet professionnel.

Un projet pilote Leonardo da Vinci dans sept pays (France, Allemagne, Autriche, Italie, Royaume-Uni, Hongrie et Pologne)*.

Les associations sont un lieu d'échanges et d'expérimentation. Une expérience bénévole peut servir de tremplin professionnel ou permettre d'accéder à une formation dans le cadre d'un projet professionnel.

Un engagement associatif est l'occasion de mettre en pratique des enseignements théoriques, de donner une continuité à des itinéraires professionnels parfois erratiques (en particulier pour les jeunes), d'acquérir de nouvelles compétences, de s'essayer à de nouveaux domaines, de mettre à niveau des qualifications passées (pour des personnes restées longtemps inactives).

Le bénévolat est un moyen d'enrichir son capital humain mais aussi social, en apportant sa contribution à la collectivité, en faisant la preuve de son utilité sociale, en appartenant à un groupe et en construisant un réseau

Le projet VAEB avait pour objet d'identifier, d'évaluer et de valoriser l'apprentissage non formel et informel et les compétences acquises grâce à un engagement associatif. Il avait pour ambition de reconnaître ces qualifications informelles et de permettre à certaines catégories de bénévoles de révéler leurs compétences « cachées » (les jeunes, les personnes tenues éloignées du monde du travail). L'engagement associatif permet de reprendre une activité professionnelle, de tester ses capacités, de reprendre aussi confiance en soi.

Des experts dans les domaines du Bénévolat/volontariat et de l'Education et la formation tout au long de la vie ont élaboré un portfolio de compétences bénévoles et un guide d'accompagnement pour les formateurs. Voici le résultat d'un travail européen réalisé par une équipe pluridisciplinaire, entre octobre 2003 et mars 2006.

** projet primé à Helsinki en décembre 2006, sous la présidence finlandaise, comme l'un des dix meilleurs projets européens (2000-2006) contribuant au processus de Copenhague.*

ISBN – 2-9513188-3-9

9782951318830

Prix : 15 €

Iriv – 11 rue de Saussure F- 75017 Paris

tél & fax : 00 33 1 42 84 08 25 ; mël : contact@iriv.net

<http://www.iriv.net>



iriv Numéro 4 Septembre 2007

Valoriser les acquis d'une expérience bénévole (VAEB)

Valoriser les acquis d'une expérience bénévole (VAEB) pour un projet professionnel



Un projet pilote européen (2003-2006)

Programme Leonardo da Vinci (2000-2006)

Initié et dirigé par l' 

Avec 14 partenaires dans 7 pays européens



Avec le soutien de la Commission européenne 

et de la Région Champagne Ardenne 

Déjà parus :

Iriv, « Quel statut pour le bénévole/volontaire ? », ouvrage collectif, Paris, 1998.

Iriv, « Bénévolat/volontariat et emploi : concurrence ou complémentarité ? », ouvrage collectif, Paris, 1999.

Iriv, « Bénévolat : un atout pour les jeunes, une chance pour les associations », ouvrage collectif européen, Paris, 2001.

Projet réalisé à l'initiative et sous la direction de l'Iriv (Dr Bénédicte Halba, France) en partenariat avec le Cicos (Chantal Ganne, France), l'Afev (Agnès Bathiany, France), la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Champagne-Ardenne (Jean-Louis Gauthier, France), l'Université du Maine (Dr France Huntzinger et Dr Laurent Pujol, France), Inbas-Sozialforschung (Dr Jürgen Schumacher, Allemagne), DPVW (Sybille Stallmann-Beseler, Allemagne), European Center for Social Welfare Policy and Research (Mag Charlotte Strümpel, Autriche), VÖV (Wolfgang Kellner, Autriche), Fivol (Dr Renaton Frisanco, Italie), IVR (Dr Justin Davis-Smith, Royaume-Uni), Centrum Wolontariatu (Darek Pietrowski, Pologne), ÖKA (Borbala Hadrevy, Hongrie).

Avec le soutien de la Commission européenne (Union européenne) dans le cadre du programme Leonardo da Vinci (2000-2006) et du Conseil régional de Champagne-Ardenne.

© IRIV, Paris, 2007.

« En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre ».

Avertissement

La Commission européenne n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette publication ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

